

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 18/07/2022**OBJET : Signature du bail locatif avec l'état concernant les locaux de la gendarmerie de Anse****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 28****Date convocation 11/07/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE  
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN  
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD  
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI  
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que par acte administratif du 9 mars 2015, la commune d'ANSE a donné à bail à l'État, pour une durée de 9 ans, un immeuble à usage de caserne, sis avenue de l'Europe, à ANSE.

Le bail était établi pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2022 et est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler.

Sur un terrain d'une superficie de 7 500 m<sup>2</sup>, un ensemble immobilier comprenant :

- un bâtiment administratif et locaux techniques,
- 14 villas (9 de type F4 et 5 de type F5) qui constituent la partie ancienne construite en 1995
- locaux de service restructurés/aménagés avec construction d'un garage
- 3 villas et 4 modules d'hébergement GAV qui correspondent à l'extension/restructuration réalisée en 2008.

Le présent bail est consenti et accepté par l'État pour une durée de neuf (9) ans, à compter du 1er juin 2022, pour se terminer le 31 mai 2031, sauf résiliation anticipée reconnue au profit de l'État.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de deux-cent trente-six mille cinquante-sept euros hors charges (236 057 € HC) suivant avis du Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes du 16 mai 2022.

Ce loyer sera stipulé révisable triennalement avec passation d'avenant selon la méthode définie dans la clause « révision du loyer » du présent bail de location.

**Vu l'article L 2122-22 du CGCT,**

**Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,**

**Dont acte**

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
*[Signature]*